

RÉSIDENCE EN MILIEU SCOLAIRE
POUR ÉCRIVAIN et ÉCRIVAIN /
ILLUSTRATEUR et ILLUSTRATRICE JEUNESSE

Date limite de dépôt :

16 octobre 2023 à 16h00

Présentation du programme

2023-2024

Conseil des arts de Montréal
Une école montréalaise pour tous
Communication-Jeunesse



Montréal 



Créatrices et créateurs jeunesse, voici une occasion unique d'entrer en contact avec les jeunes ! Le Conseil des arts de Montréal (CAM) s'associe à *Une école montréalaise pour tous* (UÉMPT), programme du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et à Communication-Jeunesse pour offrir trois (3) résidences à des créatrices et créateurs jeunesse en littérature de l'île de Montréal. Ces résidences sont proposées aux écoles de milieux défavorisés ciblées par le programme UÉMPT.

1 — OBJECTIFS

Ce programme de résidence s'adresse aux auteur·trice·s, illustrateur·trice·s montréalais·e·s qui ont publié **au moins un (1) livre en littérature jeunesse**. Il a pour objectifs de :

- permettre **d'élaborer ou de poursuivre le développement d'un projet personnel de création** ;
- **réaliser un projet de médiation culturelle en classe** qui soutiendra ce travail de création en s'appuyant sur la rencontre avec les jeunes ;
- familiariser le personnel enseignant et les élèves avec le processus de création littéraire ;
- permettre à un créateur·trice jeunesse d'entrer en contact avec son lectorat.

2 — DESCRIPTION

Les résidences s'échelonnent sur trois mois, soit de février 2024 à avril 2024. Les personnes qui effectueront ces résidences doivent être disponibles 10 heures par semaine dont **5 cinq heures seront exclusivement consacrées au projet de médiation auprès des élèves** (rencontres en classe et préparation) et **5 heures seront consacrées à un projet de création personnel**.

Il est à noter que les écoles participantes de cette édition ont été sélectionnées par les intervenants d'*Une École montréalaise pour tous* à partir des critères suivants :

- l'intérêt et la motivation à accueillir un créateur ou une créatrice en résidence ;
- le cycle scolaire ciblé ;
- le nombre de classes participantes (3 ou 4 par école, par cycle) ;
- l'adhésion de la direction pour des rencontres de planification ;
- la répartition équitable au sein des trois centres de services scolaires francophones présents sur l'île de Montréal.

Les résidences 2024 se dérouleront à dans les écoles suivantes :

École Notre-Dame-de-Lourdes (CSSMB)

4 groupes de 2^e cycle ; 9 semaines

École Wilfrid-Bastien (CSSPI)

4 groupes de 3^e cycle ; 9 semaines

École Sainte-Claire (CSSDM)

4 groupes de 3^e cycle ; 9 semaines

Le créateur ou la créatrice **rencontre chaque groupe-classe une fois par semaine pendant 9 semaines consécutives**. Il faut donc compter 3 à 4 heures de présence à l'école par semaine, soit environ 1 heure dans chaque classe (en plus d'un peu de préparation, pour un total d'environ 5 heures par semaine).

Les créatrices et créateurs jeunesse professionnels intéressés doivent soumettre un projet de médiation culturelle à réaliser dans l'une des trois (3) écoles.

3 — AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

La subvention offerte est de 10 500 \$; 5 000 \$ venant du Conseil des arts de Montréal et 5 000 \$ venant du MÉES, par l'entremise du programme UÉMPT, et un montant de 500 \$ pour l'achat de matériel relié au projet de médiation en classe.

4 — CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour soumettre sa candidature, le créateur ou la créatrice doit remplir les conditions suivantes :

- être un écrivain, une écrivaine, une illustratrice ou un illustrateur professionnel, soit avoir publié au moins un (1) livre en littérature jeunesse chez des **éditeurs reconnus et agréés** (les livres autoédités ne sont pas admissibles) ;
- résider sur l'île de Montréal ;
- ne pas avoir obtenu de résidences scolaires de ce programme au cours des trois (3) années précédentes.

Les écrivains, écrivaines, illustrateurs et illustratrices qui seraient à l'emploi des Centres de services scolaires de Montréal, Pointe-de-l'Île, Marguerite-Bourgeoys, ainsi que du Conseil des arts de Montréal ou de Communication-Jeunesse ne peuvent pas soumettre un dossier.

5 — CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION DES DOSSIERS

Critères de sélection

Le CAM, UÉMPT et CJ, en concertation avec chacune des écoles participantes, procéderont à une évaluation des demandes soumises, selon les **principaux critères suivants** :

- Innovation et originalité du projet personnel et du projet de médiation (les projets déposés ne doivent pas déjà avoir été proposés ou mis en œuvre à d'autres occasions ou à l'intérieur d'une présente résidence) ;
- Qualité **des deux projets présentés** : le projet de médiation en classe (son déroulement, ses objectifs, ses liens avec le travail de création personnel, etc.), et le projet de création personnel du créateur ou de la créatrice.
- Apport du projet de médiation à l'école et aux élèves ;
- Capacité du créateur ou de la créatrice de mener son projet à terme
- Volonté de présenter aux milieux scolaires une variété de créateurs et de créatrices.

Il est obligatoire, pour le créateur ou la créatrice, de bien mettre en valeur le lien entre son projet de création personnel et son projet de médiation proposé en classe, afin d'être admissible à ces résidences.

Étapes du processus de sélection

- 1 – dépôt des dossiers par les créateurs ou les créatrices, auprès de CJ ;
- 2 – évaluation et recommandations des dossiers par un comité composé de représentants ou représentantes de CJ, du CAM et d'UÉMPT ;
- 3 – évaluation des dossiers recommandés par les enseignantes et enseignants des écoles participantes et sélection des projets ;
- 4 – entrevues* entre les enseignants et enseignantes et les créateurs et créatrices **dont les dossiers auront été retenus par les écoles participantes** ;
- 5 – rencontre de démarrage des projets dans les écoles (janvier 2024)
- 6 – début des résidences (février)

** Les entrevues, en personne ou en virtuel, permettent aux enseignantes et enseignants de se faire présenter le projet de vive voix par son créateur ou sa créatrice et de pouvoir poser des questions au sujet du déroulement de ce dernier.*

6 — MARCHE À SUIVRE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Le dossier de candidature de la créatrice ou du créateur doit contenir les **4 éléments suivants, soit** :

- un scénario présentant le déroulement de son projet de médiation culturelle ;
- une courte présentation de son projet créatif personnel (100 à 200 mots) en expliquant de quelle manière ce dernier sera nourri par l'expérience de médiation avec les élèves ;

- le nom de l'école ciblée par le projet de médiation (possibilité de cibler plus d'une école) ;
- un curriculum vitae (incluant une courte biographie).

7 — DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date limite de dépôt d'une candidature à la résidence jeunesse à l'école est le **lundi 16 octobre 2023 à 16 h.**

8 — OBLIGATION DU CRÉATEUR, DE LA CRÉATRICE

Le fait d'encaisser la subvention constitue pour la créatrice ou le créateur un engagement à réaliser les activités visées par ladite subvention et à respecter les conditions qui s'y rattachent et qui seront communiquées dès l'acceptation de la demande.

La créatrice ou le créateur s'engage à :

- réaliser son projet comme prévu ;
- aviser le plus rapidement possible de son incapacité à réaliser au cours de l'exercice prévu le projet pour lequel une subvention lui a été versée. Selon le cas, rembourser en partie ou en totalité le montant accordé pourrait être demandé ;
- rédiger un bilan de son expérience à la fin de la période de résidence. Le rapport doit rendre compte du projet de médiation à l'école (démarche et résultats), de la participation des membres du personnel scolaire ainsi que de l'apport de la résidence dans sa démarche personnelle de créateur ou de créatrice. Le dépôt du bilan est prévu pour la deuxième semaine de mai 2024.

9 — RENSEIGNEMENTS

Une rencontre virtuelle est proposée le jeudi 28 septembre à 14h30. Pour vous y inscrire, pour déposer un dossier de candidature ou pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec :



Célia Bénard
Chargée de projets
Communication-Jeunesse
c.benard@cjqc.ca